

Décision Générale colonial

Décision n° 71-439-1933 Divers.

n° 71-439-1933

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 2 juin 1933
Numéro JO n° 439 du 30/06/1933	Date du numéro 30 juin 1933

TEXTE INTÉGRAL

le salaire mensuel de Ali Almare, boy au gouvernement, a été porté de 200 à 290 francs, à compter du 1er juin 1933.